

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE
PROGRAMME 613

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

SOUTIEN AUX PRESTATIONS DE L'AVIATION CIVILE



PROGRAMME 613
Soutien aux prestations de l'aviation civile

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Marie-Claire DISSLER

Secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile

Responsable du programme n° 613 : Soutien aux prestations de l'aviation civile

Le programme « Soutien aux prestations de l'aviation civile » exerce au bénéfice des programmes opérationnels de la mission « Contrôle et exploitation aériens » une gestion mutualisée de différentes prestations, notamment, dans les domaines des ressources humaines, financier, de la politique immobilière, logistique et des systèmes d'information. Le programme 613 porte, également, la subvention pour charges de service public versée par la DGAC à l'école nationale de l'aviation civile (ENAC), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, qui lui est rattaché.

L'objectif du Secrétariat général est d'améliorer la performance de la DGAC en tendant à offrir le meilleur service à l'ensemble des directions métiers.

Dans cette optique, une réforme importante des fonctions support a été lancée en 2021, visant la mutualisation des activités (RH, Finances, Logistique et informatique de gestion) et des ressources. Cette réorganisation a conduit à la création de 8 secrétariats inter-régionaux (SIR) répartis sur le territoire métropolitain au plus près des principales infrastructures aéronautiques et principaux bénéficiaires. En complément, des pôles achats à envergure nationale sont créés dans l'objectif de renforcer l'optimisation et la mutualisation des achats. Les 8 SIR et les pôles sont mis en place au 1er janvier 2022.

Le Secrétariat général a par ailleurs continué à être pleinement mobilisé par la crise sanitaire et ses conséquences, tout au long de l'année 2021.

Ressources humaines

L'exécution 2021 est restée sensiblement marquée par la crise sanitaire. Cela s'est manifesté par des choix individuels ayant eu un impact significatif sur les flux de personnels.

Dans le champ organisationnel, la réforme de modernisation des fonctions support s'est poursuivie à la DGAC avec pour cible la mise en œuvre des SIR au 1er janvier 2022. Ce chantier d'ampleur a nécessité le concours de nombreux agents de tous les services de la DGAC, dans le but d'améliorer la qualité du service rendu et son efficience.

Finances

Dans le prolongement de l'année 2020, l'exécution 2021 du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (BACEA) a encore été marquée par les conséquences de la crise sanitaire. A l'instar de 2020, la crise sanitaire a engendré en France en 2021 une baisse du trafic aérien par rapport à 2019, année de référence d'avant crise.

Ce nouveau ralentissement a eu un impact significatif sur les ressources du BACEA avec un niveau de recettes 2021 inférieur de 14 % à la prévision sous-jacente à la loi de finances initiale (LFI). En conséquence, dans un effort d'ajustement des dépenses, le Secrétariat général a mis en place un pilotage plus fin des dépenses, conduisant à de nouvelles priorisations et à des décalages dans la réalisation de certaines opérations, induisant une reprogrammation de certaines dépenses du budget annexe.

L'ampleur de la chute des recettes a à nouveau rendu nécessaire le recours à l'emprunt pour permettre au budget annexe de financer ses dépenses nécessaires et incompressibles. Compte tenu de la prolongation de la crise sanitaire, l'autorisation d'emprunt du BACEA a été majorée en 2021 via la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances

rectificative pour 2021 et portée à 1 260,6 M€ (pour une autorisation de 1 060,6 M€ en LFI). Le montant total effectivement emprunté en 2021 s'établit à 1 100,6 M€. L'encours de dette, quant à lui, s'établit à 2 688,3 M€ fin 2021, contre 1 811,1 M€ fin 2020 (+ 877,1 M€). A titre de comparaison, le niveau d'endettement s'élevait à 667 M€ fin 2019, après plusieurs années de diminution.

Développement du contrôle interne financier (CIF)

Le dispositif de maîtrise des risques financiers a été renforcé en 2021 via la sécurisation d'un certain nombre de procédures (délégations de signature, cartographie de procédures budgétaires) qui ont permis d'accompagner la mise en œuvre de la réorganisation des fonctions support.

Systemes d'information

Un outil en amont du système d'information financier (SIF) a été développé courant 2021, permettant de constituer une chaîne intégrée et dématérialisée, des services prescripteurs aux services gestionnaires. Il a été mis en production au 1er janvier 2022 en appui de la modernisation des fonctions support de la DGAC. Cet outil s'intègre dans un portail finances regroupant progressivement l'ensemble des outils et contenus du domaine budgétaire et comptable.

École nationale de l'aviation civile (ENAC)

L'exercice 2021 est bien évidemment marqué principalement par le contexte de la crise sanitaire et économique que traverse le secteur aérien, et par les fortes incertitudes qui en découlent. Dans ce contexte, l'ENAC a poursuivi son plan d'économies afin de réduire ses dépenses, notamment de fonctionnement, tout en préservant ses dépenses d'investissement immobilières financées via le Plan de relance. Cette modération des dépenses couplée à une amélioration des recettes propres a permis de compenser les effets de la crise.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Rendre un service de gestion des ressources humaines au meilleur coût

INDICATEUR 1.1 : Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

OBJECTIF 2 : Maîtriser l'équilibre recettes / dépenses et l'endettement du budget annexe

INDICATEUR 2.1 : Endettement / recettes d'exploitation

OBJECTIF 3 : S'assurer du recouvrement optimum des recettes du budget annexe

INDICATEUR 3.1 : Taux de recouvrement des recettes du budget annexe

OBJECTIF 4 : Assurer la formation des élèves ingénieurs aux meilleures conditions économiques

INDICATEUR 4.1 : Coût de la formation des élèves

OBJECTIF 5 : Faire de l'ENAC une école de référence dans le domaine du transport aérien en France et à l'étranger

INDICATEUR 5.1 : Taux d'insertion professionnelle des élèves

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Rendre un service de gestion des ressources humaines au meilleur coût****INDICATEUR mission****1.1 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,4	2,23	2,5	2,4	2,09	2,5

Commentaires techniquesSource des données: DGAC

Mode de calcul: le ratio est calculé selon la méthodologie de la fiche de l'indicateur dans le cadre de la démarche interministérielle exposée dans la circulaire de la direction du budget du 15 mars 2010. Les ETP affectés à la fonction "soutien" RH sont rapportés aux effectifs gérés par la DGAC.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'écart à la cible s'explique par des raisons conjoncturelles liées à la crise sanitaire auxquels s'ajoutent les effets provisoires de la mise en place des nouveaux services modernisant et réorganisant les fonctions support de la DGAC. Cette réorganisation a entraîné une baisse du nombre de gérants, pour partie liée à des diminutions d'effectifs qui vont se pérenniser et, pour une autre partie, à une situation transitoire liée aux reclassements des agents dans les nouveaux services. Cette baisse ne peut donc être considérée comme pérenne et le ratio devrait réaugmenter à l'avenir pour s'approcher de la cible.

OBJECTIF**2 – Maîtriser l'équilibre recettes / dépenses et l'endettement du budget annexe****INDICATEUR mission****2.1 – Endettement / recettes d'exploitation**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Endettement / produits d'exploitation	%	30%	218%	Non déterminé	Non déterminé	259%	Non déterminé

Commentaires techniquesSource des données: DGAC

Mode de calcul: Cet indicateur a été mis en place à la suite des recommandations du CIAP dans son rapport en date du 17 janvier 2011.

L'endettement est la somme des emprunts annuels du budget annexe déduction faite des remboursements d'emprunts annuels (capital restant dû). Les produits d'exploitation correspondent au total brut des produits de la première section.

Au 31 décembre 2020, l'endettement net s'élève à 1 811,2 M€ et les produits d'exploitation à 831,3 M€.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Objectifs et indicateurs de performance

ANALYSE DES RÉSULTATS

A l'instar de 2020, la crise sanitaire a produit d'importants effets sur l'équilibre du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (BACEA) en 2021.

L'état du trafic aérien a en effet rendu le recours à l'emprunt indispensable remettant en cause la dynamique de désendettement dans laquelle était engagé le BACEA depuis 2015.

Les efforts réalisés pour diversifier les recettes et ralentir la progression des dépenses avaient alors permis de réduire l'encours de dette jusqu'à la crise début 2020. Les efforts conséquents réalisés dans le cadre de la politique de désendettement ont été illustrés par l'absence de recours à l'emprunt en 2018 et 2019, et des remboursements d'emprunt supérieurs à ceux prévus en LFI. Ainsi, sur six exercices, du 31/12/2014 au 31/12/2019, l'encours de dette du BACEA avait diminué de 614 M€, soit -48 %, permettant d'effacer les conséquences des années précédentes et de revenir à fin 2019 à un niveau d'endettement jamais atteint depuis fin 2000 (667 M€ d'encours de dette à fin 2019).

La loi de finances initiale pour 2021 prévoyait un droit de recours à l'emprunt fixé à hauteur de 1 060,6 M€. Compte tenu de la prolongation de la crise sanitaire courant 2021, la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a tiré les conséquences de la diminution des recettes du BACEA en cours de gestion et augmenté son droit de recours à l'emprunt à hauteur de 200 M€, soit un total de 1 260,6 M€.

Le montant total effectivement emprunté en 2021 s'établit à 1 100,6 M€ et a donné lieu à quatre tirages auprès de l'Agence France Trésor (AFT) en mars (400 M€), juillet (400 M€), octobre (260,6 M€) et décembre (40 M€).

A la fin de l'année 2021, l'encours de dette s'établit à 2 689,81 M€, contre 1 811,15 M€ en 2020, soit +824,58 M€.

OBJECTIF

3 – S'assurer du recouvrement optimum des recettes du budget annexe

INDICATEUR**3.1 – Taux de recouvrement des recettes du budget annexe**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de recouvrement de la TAC	%	99	98,9	Non déterminé	85	82,57	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : agence comptable du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ».

Mode de calcul : Les taux de recouvrement N sont calculés à partir des données de l'agence comptable au 31/12/N (RSTCA « vols N-1 ») et au 31 décembre N (TAC N-1). La méthodologie de calcul est modifiée en ce qu'elle permet de millésimer les taux qui étaient jusqu'ici calculés tous exercices confondus :

- **taux de recouvrement de la RSTCA métropole :** il s'agit d'un taux brut par période de vols. Le dénominateur est calculé en prenant en compte les titres de recettes pris en charge au titre d'une année de vols donnée, indépendamment de la situation des redevables (= incluant les compagnies en procédure collective (redressement, liquidation judiciaire)), montant duquel sont retranchés les réductions de titre et dégrèvements afférents à cette même période de vols. Le numérateur est constitué du montant des recouvrements RSTCA métropole comptabilisés sur les titres afférents à cette même année de vols. L'exclusion de l'outre-mer du calcul de la RSTCA provient du fait, qu'actuellement, certains services localisés outre-mer ne millésiment pas les périodes de vols sur les titres de recette lors de la prise en charge par les comptables dans le système d'information financier. Il en ressort l'impossibilité de calculer des taux par période de vol pour ces services. Une action a été menée en 2016 par la DSNA pour harmoniser les pratiques dans les services d'outre-mer.

- **taux de recouvrement de la TAC :** il s'agit d'un taux brut par exercice de prise en charge. Le dénominateur est calculé en prenant en compte les

prises en charge de l'exercice N (titre de régularisation sur paiements spontanés, titres sur défaut de paiement et titres sur contrôles d'assiette), indépendamment de la période des vols et de la situation des redevables (incluant les compagnies en procédure collective (redressement, liquidation judiciaire)), montant duquel sont retranchés les réductions de titres et dégrèvements comptabilisés sur le même exercice. Le numérateur est constitué de l'ensemble des encaissements réels et des recettes d'ordre (admission en non-valeur et remise gracieuse) afférents aux titres pris en charge sur l'exercice considéré.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Afin d'apporter un soutien en trésorerie aux compagnies aériennes impactées par l'épidémie de COVID-19, le secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, chargé des Transports a annoncé le 1er avril 2020 le report de paiement de plusieurs taxes et redevances aéronautiques.

En matière de taxes, le moratoire porte sur les créances exigibles des transporteurs concernés au titre de la taxe de l'aviation civile (TAC) et de la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) dont la date limite de paiement est comprise entre le 1er mars et le 31 décembre 2020 en application du 3 du II de l'article 302 bis K du code général des impôts.

Il prévoit que ces sommes doivent être payées, sans intérêt de retard ni pénalités, en 24 mensualités égales de janvier 2021 à décembre 2022. Par nature, le recouvrement optimum des recettes de taxes de l'aviation civile afférentes aux prises en charge 2020 ne peut donc pas être atteint avant le 31/12/2022, et ce sans recours aux poursuites utilisables en temps normal en matière de recouvrement forcé : application de majorations, saisies à tiers détenteurs.

Dans ce contexte, le respect par les redevables des échéances prévues dans leurs moratoires a permis d'atteindre un taux de recouvrement de 82,57% au 31/12/2021 sur les créances de TAC prises en charge en 2020.

OBJECTIF

4 – Assurer la formation des élèves ingénieurs aux meilleures conditions économiques

INDICATEUR

4.1 – Coût de la formation des élèves

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût unitaire de la formation d'un élève ingénieur ENAC	€/élève	60 220	61 761	59 000	61 000	65 110	59 000

Commentaires techniques

Source des données : comptabilité analytique de l'ENAC

Mode de calcul :

Le coût unitaire est un coût complet qui comprend les coûts directs de fonctionnement associés à la formation (documentation pédagogique, fournitures et entretien divers des moyens pédagogiques, sous-traitance de formation, carburant et pièces détachées avion...), les coûts directs de personnel associés à la formation (enseignants et instructeurs, ainsi que techniciens de maintenance simulateur et avion), les coûts indirects de fonctionnement et de personnel (encadrement, fonctions administratives, logistique et autres fonctions support...) et les amortissements associés aux moyens utilisés pendant la formation. Le coût direct de la formation est obtenu par l'addition des coûts directs issus du logiciel financier et de la valorisation des temps imputés sur les promotions de l'ENAC. Au total ainsi obtenu on applique en cascade les taux de support pédagogique et de frais généraux issus de la comptabilité analytique de l'année précédant celle étudiée pour obtenir le coût complet de la formation. Pour obtenir le coût moyen à l'élève, on divise le montant total obtenu par le nombre moyen d'élèves formés par promotion sur l'année. Il s'agit d'un changement de méthode rendu nécessaire par les délais de production de cet indicateur pour le RAP de l'année n au mois de mars n+1 car les résultats complets de la comptabilité analytique ne sont disponibles qu'en juin n+1

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Objectifs et indicateurs de performance

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le changement de méthodologie de calcul en 2021 rend plus difficile les comparaisons avec les exercices précédents, même si l'impact reste faible.

La crise sanitaire s'est poursuivie en 2021 et le niveau d'activité de l'ENAC est remonté sans revenir au niveau de 2019. Malgré les économies réalisées en matière de fonctionnement, le coût unitaire de la formation d'un élève ingénieur ENAC a augmenté, à méthodologie constante, d'environ +5% en 2021 par rapport à 2020.

Cette évolution est liée à la baisse des ressources propres de l'École et donc des activités associées, du fait de la crise sanitaire et économique. En effet, la part des charges fixes absorbée par la formation ingénieur ENAC est plus importante depuis le début de la crise car puisque les effectifs formés sur ressources propres ont chuté, la quote-part de charges fixes absorbée par ces formations a baissé également mécaniquement.

OBJECTIF

5 – Faire de l'ENAC une école de référence dans le domaine du transport aérien en France et à l'étranger

INDICATEUR

5.1 – Taux d'insertion professionnelle des élèves

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'insertion professionnelle des élèves civils ingénieurs (IENAC) six mois après la délivrance de leur diplôme	%	99	92,6	95	81	81	98

Commentaires techniques

Source des données : base de données « Aurion », outil de suivi de la scolarité des élèves à l'ENAC.

Mode de calcul : Chaque année, la conférence des grandes écoles (CGE) conduit une enquête sur l'insertion des jeunes diplômés. Pour y répondre, la direction des études de l'ENAC, avec la collaboration de l'association des anciens élèves, adresse un questionnaire aux nouveaux ingénieurs diplômés des deux années précédentes. Les résultats de l'année ne sont disponibles qu'à la fin du premier semestre de l'année qui suit la délivrance du diplôme. Ce questionnaire adressé en fin d'année civile permet, six mois environ après la délivrance du diplôme, de connaître le degré d'insertion dans le monde de travail des élèves de l'ENAC qui sont identifiés dès la signature de leur premier contrat de recrutement, quel que soit le type de contrat de travail (CDI, CDD), de poste et de secteur d'activité. Le taux constaté pour les ingénieurs IENAC est enfin comparé, dans un but d'étalonnage, avec le taux net d'emploi des diplômés de la dernière promotion ingénieurs de la conférence des grandes écoles. Il faut noter que la scolarité à la carte de la troisième année (période de substitution à l'étranger, puis stage en entreprise) a entraîné un allongement de la scolarité pour certains élèves pouvant aller jusqu'en décembre.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La crise sanitaire débutée en 2020 s'est poursuivie en 2021 et a eu un impact fort sur l'insertion des jeunes diplômés ingénieurs ENAC. Il faut toutefois noter que cet indicateur est calculé seulement 6 mois après la sortie des élèves et que si le temps pour trouver un premier emploi en 2021 s'est allongé du fait de la crise sanitaire, au final, l'employabilité des ingénieurs ENAC ne semble pas remise en cause.

La baisse du taux d'insertion est conforme à ce qui avait été prévu et reste conjoncturelle compte tenu des signaux de reprise dans le secteur de la construction aéronautique.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

PRÉSENTATION DES CRÉDITS SELON L'ARTICLE 18-II DE LA LOLF

Section / Nature de dépense	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	1 375 341 844	1 351 439 774	142 000	1 375 341 844	1 346 461 367	142 000
Achats et services extérieurs	28 658 698	45 644 674	142 000	28 658 698	40 762 830	142 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2	508 000	596 941		508 000	593 642	
Charges éligibles au titre 2	1 213 872 634	1 184 729 678		1 213 872 634	1 184 729 678	
Subventions, transferts et interventions	95 000 000	96 000 000		95 000 000	96 000 000	
Autres charges de gestion courante	8 700 000	10 068 094		8 700 000	9 940 190	
Charges financières	28 296 512	14 080 366		28 296 512	14 080 366	
Charges exceptionnelles	306 000	320 021		306 000	354 661	
Section des opérations en capital	269 166 336	233 433 925	6 120 000	269 166 336	230 906 480	6 120 000
Amortissements des prêts et avances	237 208 800	221 918 384		237 208 800	221 918 384	
Acquisitions d'immobilisations	31 957 536	11 515 541	6 120 000	31 957 536	8 988 096	6 120 000
Total	1 644 508 180	1 584 873 699	6 262 000	1 644 508 180	1 577 367 847	6 262 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET SECTION

Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
01 – Ressources humaines et management	1 226 893 634	1 195 491 458	92 000	1 226 893 634	1 194 598 977	92 000
Section des opérations courantes	1 226 523 634	1 195 491 458	92 000	1 226 523 634	1 194 598 977	92 000
Section des opérations en capital	370 000			370 000		
02 – Logistique	55 109 234	55 383 491	6 170 000	55 109 234	48 770 120	6 170 000
Section des opérations courantes	25 521 698	45 867 950	50 000	25 521 698	41 782 024	50 000
Section des opérations en capital	29 587 536	9 515 541	6 120 000	29 587 536	6 988 096	6 120 000
03 – Affaires financières	265 505 312	235 998 750		265 505 312	235 998 750	
Section des opérations courantes	28 296 512	14 080 366		28 296 512	14 080 366	
Section des opérations en capital	237 208 800	221 918 384		237 208 800	221 918 384	
04 – Formation aéronautique	97 000 000	98 000 000		97 000 000	98 000 000	
Section des opérations courantes	95 000 000	96 000 000		95 000 000	96 000 000	
Section des opérations en capital	2 000 000	2 000 000		2 000 000	2 000 000	
Total	1 644 508 180	1 584 873 699	6 262 000	1 644 508 180	1 577 367 847	6 262 000

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 689 542	6 262 000	1 005 687	1 689 542	6 262 000	1 005 687
Total	1 689 542	6 262 000	1 005 687	1 689 542	6 262 000	1 005 687

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2021		199 185		199 185				
04/2021		12 429		12 429				
07/2021		570 095		570 095				
10/2021		150 716		150 716				
Total		932 424		932 424				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2021		34 500		34 500				
04/2021		12 253		12 253				
10/2021		26 510		26 510				
Total		73 263		73 263				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021		3 594 295						
Total		3 594 295						

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021		314 470		400 169				
Total		314 470		400 169				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/02/2021				2 274 000				
Total				2 274 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021					18 000 000	31 147 215	18 000 000	31 996 425
Total					18 000 000	31 147 215	18 000 000	31 996 425

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		4 914 452		3 679 856	18 000 000	31 147 215	18 000 000	31 996 425

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

PASSAGE DU PLF À LA LFI

L'amendement n° 1262 présenté par le gouvernement a procédé à la minoration de 2 492 487 € des AE et des CP du programme « Soutien aux prestations de l'aviation civile ».

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Mouvements réglementaires sur le programme 613:

- Par arrêté du 28 janvier 2021 (JORF du 29 janvier 2021) portant report de crédits, 3,59 M€ en AE, correspondant aux AE affectées non engagées de 2020 (AENE) ont été ouverts sur le programme 613;
- Par arrêté du 28 janvier 2021 (JORF du 29 janvier 2021) portant report de crédits, ont été ouverts sur le programme 613, 314,47 K€ en AE et 400,17 K€ en CP correspondant aux fonds de concours de 2020 sur 2021 ;
- Par arrêté du 16 février 2021 (JORF du 19 février 2021) portant report de crédits, ont été ouverts sur le programme 613, 2,27 M€ en CP correspondant aux crédits non affectés de 2020 sur 2021 ;
- Par la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 (JORF du 2 décembre 2021), les montants de 18 M€ en AE et en CP ont été annulés sur le programme 613 (titre 2) et 31,15 M€ en AE et 31,99 M€ en CP ont été annulés sur le programme 613 (HT2).

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Un montant global de 1,01 M€ en AE et CP a été ouvert en 2021 sur le programme P613 au titre des fonds de concours et attributions de produits et se décompose comme suit:

Les fonds de concours (0,07 M€) correspondent principalement à des contributions financières perçues au titre de prestations de services pour des subventions ainsi qu'à des primes énergie.

Les attributions de produits (932,4 M€) correspondent pour l'essentiel à des produits de cessions à la suite de la vente de biens mobiliers, conformément au décret n° 2006-1004 du 10 août 2006.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4)) (6)
1200 – Administratifs et cadres	0,00	2 867,00	2 789,00	0,00	2 818,00	+29,00
1201 – Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	0,00	3 870,00	3 982,00	0,00	3 951,00	-31,00
1202 – Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	0,00	3 055,00	3 115,00	0,00	3 052,00	-63,00
1203 – Ouvriers et personnels navigants	0,00	629,00	658,00	0,00	585,00	-73,00
Total	0,00	10 421,00	10 544,00	0,00	10 406,00	-138,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1200 – Administratifs et cadres	0,00	0,00	-24,29	-24,71	-2,17	-22,54
1201 – Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	0,00	0,00	+24,99	+56,01	+52,25	+3,76
1202 – Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	0,00	0,00	+7,19	-10,19	+10,17	-20,36
1203 – Ouvriers et personnels navigants	0,00	0,00	-26,00	-18,00	-10,58	-7,42
Total	0,00	0,00	-18,11	+3,11	+49,67	-46,56

L'évolution du nombre d'entrées et sorties et de leur cadencement en 2021 a généré un impact schéma d'emploi en ETPT différent des prévisions LFI. Cela s'explique principalement par le décalage de certaines entrées, notamment de lauréats aux concours, sur la fin de l'année, compte tenu du contexte sanitaire qui a perduré au cours de l'année 2021.

Des corrections techniques à hauteur de -18,11 ETPT ont été intégrées. Elles traduisent :

- la réalité des emplois créés ou supprimés entre la prévision et la réalisation pour la catégorie des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne et pour la catégorie des ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- les décalages de prise en compte dans l'outil de suivi de la paye des entrées et des sorties comptabilisées au titre du schéma d'emplois.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1200 – Administratifs et cadres	179,00	113,00	6,30	172,00	54,00	7,60	-7,00	-15,00
1201 – Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	35,00	10,00	7,10	68,00	57,00	9,30	+33,00	+41,00
1202 – Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	103,00	89,00	6,10	88,00	79,00	7,70	-15,00	-15,00
1203 – Ouvriers et personnels navigants	21,00	17,00	6,90	6,00	3,00	6,50	-15,00	-11,00
Total	338,00	229,00		334,00	193,00		-4,00	0,00

Le schéma d'emplois arbitré pour 2021 était fixé à 0. Le schéma d'emplois réalisé en 2021 est de – 4 ETP.

L'écart entre la prévision affichée dans le PAP 2021 et la réalisation 2021 résulte principalement de deux facteurs, liés à la prolongation de la crise sanitaire en 2021 :

- d'une part, un volume de départs supérieur à la prévision : on constate en 2021 davantage de départs en catégories 1, 2 et 4. Pour les catégories 1 et 4, l'augmentation du volume concerne des départs en retraite (+ 40 départs pour les deux catégories) et une augmentation des « autres départs » qui concernent essentiellement les départs définitifs (+ 17 départs par rapport au DPGECP pour les deux catégories). La catégorie 2 des ICNA a connu 25 « autres départs » contre 7 prévus en DPGECP, qui équilibrent les moindres départs en retraite de la catégorie (10 réalisés contre 17 prévus en DPGECP).
- d'autre part, un report de certaines entrées, principalement lié au décalage de concours 2021 et une augmentation du volume d'entrées afin de faire face aux départs supplémentaires constatés, par le biais de recrutements par voie de mutation de détachement et contractuelle, essentiellement en catégorie 1 sur des fonctions dites hors support.
- le solde de la catégorie 2 à + 33 au lieu des + 41 ETP prévus en LFI s'explique par les départs supplémentaires susmentionnés qui sont difficiles à compenser en gestion, compte-tenu des modalités de recrutement dans ce corps.
- le solde de la catégorie 1 à – 7 ETP au lieu des – 15 ETP s'explique par un volume de recrutement plus important par rapport aux prévisions, afin de répondre aux besoins sur les fonctions hors support tout en faisant face à l'augmentation des départs constatés à la DGAC.
- le solde de la catégorie 4 qui s'élève à – 15 ETP au lieu des – 11 ETP prévus s'explique par davantage de départs dans cette catégorie au sein de laquelle peu de recrutements sont organisés chaque année.

SORTIES REALISEES EN 2021

Les sorties s'établissent au total à 338 ETP, supérieures de 109 ETP par rapport à la prévision de la LFI à 229 ETP. Les départs en retraite s'établissent à 229 ETP, supérieurs de 36 ETP par rapport à la LFI prévue à 193 ETP.

Cette augmentation des flux s'explique notamment par l'impact en 2021 de la crise sanitaire qui a engendré une évolution des comportements des agents se traduisant par davantage de départs définitifs et de départs pour situations interruptives. Au sein de ces « autres départs » un type de situation en augmentation concerne les départs pour « situation interruptive » chez les personnels administratifs et chez les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ICNA). A titre d'exemple, 25 sorties interruptives sont intervenues en 2021 contre 12 prévues en DPGECP.

ENTREES REALISEES EN 2021

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

Les entrées s'établissent au total à 334 ETP, supérieures de 105 ETP par rapport à la LFI prévue à 229 ETP. Cet écart résulte de l'adaptation des entrées à l'évolution des sorties en cours d'exécution.

Les primo recrutements s'établissent à 193 ETP pour une prévision à 204 ETP. L'écart de 11 ETP s'explique par le décalage de certains concours en 2022 induit par la crise sanitaire.

Les autres entrées ont augmenté, notamment par le biais de recrutement d'agents contractuels, par l'accueil en détachement et PNA, et par des mutations entrantes. Ces autres entrées se sont révélées indispensables à la DGAC pour lui permettre d'assurer ses missions, au vu des départs supplémentaires qui se sont produits en 2021.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Administration centrale	10 544,00	10 406,00	0,00	0,00	-18,11	+3,11	+49,67	-46,56
Total	10 544,00	10 406,00	0,00	0,00	-18,11	+3,11	+49,67	-46,56

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	0,00	-4,00
Total	0,00	-4,00

La DGAC comprend deux services de direction d'administration centrale et deux services à compétence nationale. La gestion des ETPT relève ainsi du seul niveau central et n'est pas déconcentrée.

Le plafond d'emploi au titre de la LFI 2021 était de 10 544 ETPT. La consommation moyenne annuelle constatée s'établit à 10 406 ETPT, soit une sous consommation de 138 ETPT.

Le schéma d'emplois 2021 réalisé est de – 4ETP contre un schéma d'emplois arbitré à 0 ETP en LFI.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ressources humaines et management	10 544,00	10 406,00
Total	10 544,00	10 406,00
Transferts en gestion		0,00

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	821 451 270	840 221 685	815 397 149
Cotisations et contributions sociales	355 925 698	362 963 848	358 028 413
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	275 061 022	281 223 563	277 806 791
– Civils (y.c. ATI)	257 595 760	263 885 086	260 468 314
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	17 465 262	17 338 477	17 338 477
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	7 345 661		7 161 445
Autres cotisations	73 519 015	81 740 285	73 060 177
Prestations sociales et allocations diverses	11 194 546	10 687 101	11 304 117
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 188 571 514	1 213 872 634	1 184 729 678
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	913 510 492	932 649 071	906 922 887
FDC et ADP prévus en titre 2			

Les crédits ouverts en LFI d'un montant de 1 213,9 M€ ont fait l'objet de deux mouvements :

- 0,68 M€ au titre d'une fongibilité asymétrique technique ;
- 18 M€ non consommés annulés en LFR pour 2021.

Après ces mouvements, les crédits disponibles se sont donc établis à 1 195,2 M€.

L'exécution 2021 s'élève à un montant de 1 184,7 M€. Le solde en fin de gestion s'élève donc à 10,5 M€, soit 0,88% des crédits disponibles.

Hors CAS pensions et subvention d'équilibre au fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat (FSPOEIE), les dépenses s'élèvent à 906,9 M€.

L'exécution 2021 au titre du CAS pensions s'élève à 260,47 M€ et à 17,3 M€ au titre de la subvention d'équilibre au fonds SPOEIE. Le total de ces dépenses s'élève à 277,8 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraitée	913,63
Exécution 2020 hors CAS Pensions	913,51
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,12
– GIPA	-0,04
– Indemnisation des jours de CET	-0,34
– Mesures de restructuration	-0,32
– Autres dépenses de masse salariale	0,83
Impact du schéma d'emplois	-0,49
EAP schéma d'emplois 2020	1,88
Schéma d'emplois 2021	-2,36

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures catégorielles	0,50
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	4,01
GVT positif	18,22
GVT négatif	-14,21
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	-0,94
Indemnisation des jours de CET	0,36
Mesures de restructurations	0,28
Autres rebasages	-1,58
Autres variations des dépenses de personnel	-9,79
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,17
Autres variations	-9,63
Total	906,92

La sous-exécution des crédits hors CAS pour 25,7 M€ par rapport aux 932,6 M€ crédits ouverts en LFI 2021 s'explique par différents éléments liés notamment à la crise sanitaire :

- le socle d'exécution n-1 a été retraité pour tenir compte de l'exécution 2020, ce qui a engendré une baisse de - 7,7 M€ par rapport à la LFI 2021 ;
- la suspension des expérimentations liées à l'organisation du travail des contrôleurs aériens (- 10 M€ au titre de 2021 – ligne « autres variations » et -1,8 M€ au titre d'une reprise sur rémunération de 2020 (ligne « rebasage des dépenses au profil atypique », qui a eu un impact à la baisse sur les dépenses 2021) explique une sous-exécution de - 11,8 M€ ;
- le décalage des entrées et sorties ainsi que la réalisation d'un schéma d'emplois négatif qui a eu un effet sur la valorisation de l'impact schéma d'emplois à hauteur de - 0,5 M€ (contre 1,5 M€ prévus en LFI), provoquant à titre principal une augmentation des flux et une évolution des mois moyens d'entrée et de sortie de certains corps, entraîne une baisse de - 1,9 M€ ;
- le GVT solde est inférieur à la prévision (6,7 M€ prévus en LFI) en raison de flux plus importants que programmés en fin d'année pour les personnels techniques qui ont eu un impact sur le GVT négatif, ce qui entraîne une baisse de - 2,7 M€ ;
- des dépenses catégorielles inférieures aux prévisions (1,6 M€ prévus en LFI) en raison, d'une part, d'une moindre dépense au titre de l'effet année pleine de la mise en œuvre du protocole PPCR pour le corps des adjoints d'administration de l'aviation civile et, d'autre part, du report d'une partie des mesures dédiées à la modernisation des fonctions support, ce qui entraîne une baisse de - 1 M€ ;
- des dépenses au profil atypique moins élevées que prévues (indemnisation des CET et mesures de restructuration qui entraînent une baisse de -0,6 M€.

La ligne « autres variations » correspond au débasage lié la suspension provisoire des expérimentations du contrôle de la navigation aérienne au titre de 2021 en raison de la crise sanitaire.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1200 – Administratifs et cadres	55 728	71 908	68 427	47 034	63 090	60 117

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1201 – Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	38 834	105 424	107 993	34 297	98 221	101 059
1202 – Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	34 773	77 805	86 673	30 354	71 128	78 254
1203 – Ouvriers et personnels navigants	41 095	59 411	55 466	35 720	49 784	47 184

L'exécution des coûts moyens ICNA est plus faible que celle prévue en LFI, ceci s'explique par le fait que les expérimentations du contrôle de la navigation aérienne ont été suspendues en 2021. Par ailleurs, les coûts sortants ICNA sont également plus bas que ceux prévus en LFI, ceci s'explique par un nombre peu élevé de départs pour le corps en 2021 dont un nombre très inférieur de départs à la retraite (qui ont le coût le plus élevé), par rapport aux prévisions en LFI.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						188 000	188 000
Mise en œuvre du dispositif PPCR	800	C	C	01-2021	12	188 000	188 000
Mesures indemnitaires						313 000	1 878 000
Catégoriel MFS	779	Administratifs	Administratifs	11-2021	2	313 000	1 878 000
Total						501 000	2 066 000

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 405 078 844	CP ouverts en 2021 * (P1) 402 995 038
AE engagées en 2021 (E2) 400 144 021	CP consommés en 2021 (P2) 392 638 169
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 3 808 238	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 15 431 608
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 126 585	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 377 206 562

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 20 969 864					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) -1 491 566					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 19 478 298	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 15 431 608	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 4 046 690	
AE engagées en 2021 (E2) 400 144 021	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 377 206 562	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 22 937 460	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 26 984 150	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 4 685 820
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 22 298 330

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Ressources humaines et management

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	1 226 523 634	1 195 491 458	92 000	1 226 523 634	1 194 598 977	92 000
Achats et services extérieurs	3 573 000	2 460 769	92 000	3 573 000	2 145 148	92 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2	298 000	356 215		298 000	356 215	
Charges éligibles au titre 2	1 213 872 634	1 184 729 678		1 213 872 634	1 184 729 678	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante	8 700 000	7 814 577		8 700 000	7 237 728	
Charges financières						
Charges exceptionnelles	80 000	130 219		80 000	130 208	
Section des opérations en capital	370 000			370 000		
Amortissements des prêts et avances						
Acquisitions d'immobilisations	370 000			370 000		
Total	1 226 893 634	1 195 491 458	92 000	1 226 893 634	1 194 598 977	92 000

En 2021, les crédits imputés en T5 en budgétisation et finalement imputés en T3 se sont élevés à 18,1 M€ en AE et 13,5 M€ en CP. Ce redéploiement, porté principalement par la Direction du numérique (DNUM) à hauteur de 16,92 M€ en AE et de 16,72 M€ en CP résultait de l'impossibilité pour la DNUM d'imputer l'intégralité des dépenses de développement informatique en investissement. Pour les autres services, la fongibilité était liée à l'imputation en fonctionnement d'une part importante de l'entretien lourd des bâtiments et des logements et la nécessité de prendre en charge des dépenses de fonctionnement non prévues initialement.

Le redéploiement T5/T3 traduit la difficulté des services à identifier dans leurs nouvelles opérations la part relevant de l'investissement de celle relevant du fonctionnement. Les phases d'études, les développements liés à des démarches d'amélioration continue des progiciels ainsi que les assistances à maîtrise d'ouvrage relèvent désormais du fonctionnement. Le maintien en conditions opérationnelles des bâtiments et des installations s'impute également en fonctionnement, y compris pour des travaux d'ampleur comme une réfection d'ascenseurs ou le changement d'un centralisateur incendie.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

Les dépenses relatives aux achats et services extérieurs de l'action 1 du programme 613 s'élèvent à **2,46 M€** en AE et **2,15 M€** en CP, pour une prévision en LFI pour 2021 de 3,57 M€ en AE et en CP.

1. Administration centrale : 2,41 M€ en AE et 2,09 M€ en CP

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

Les montants exécutés en achats et services pour l'administration centrale représentent 2,41 M€ en AE et 2,09 M€ en CP contre 3,5 M€ en AE et en CP programmés en LFI. L'écart de -1,09 M€ en AE et de -1,41 M€ en CP concerne principalement les dépenses de formation et les dépenses de communication qui n'ont pu être réalisées du fait de la crise sanitaire.

Les dépenses d'achats et services extérieurs réalisés en 2021 par l'administration centrale se répartissent comme suit :

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Prix €	AE	Prix €	CP
Dépenses de formation	10 000	Journées de formation *	80 €	799 371	88 €	877 750
Dépenses de communication	1 106	Agents de l'administration centrale	522 €	577 335	456 €	504 595
Gestion des ressources humaines	1 106	Agents de l'administration centrale	396 €	437 517	205 €	227 152
Dépenses juridiques	1 106	Agents de l'administration centrale	536 €	592 605	433 €	478 887
TOTAL				2 406 828		2 088 384

2. Autres services : 0,05 M€ en AE et 0,05 M€ en CP (LFI 2021 0,23 M€ en AE et en CP)

Les montants exécutés en achats et services pour les services déconcentrés représentent 0,05 M€ en AE et en CP, pour une prévision de 0,23 M€ en AE et en CP.

Les dépenses du Service Nationale d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA) d'un montant de 105 K€ en AE /CP en LFI 21 ont été exécutées dans l'action 2 afin de correspondre au référentiel budgétaire du BACEA.

Services d'outre-mer 0,053 M€ en AE 0,056 M€ en CP et (LFI 2021 0,13 M€ en AE et CP)

Le niveau d'exécution en Outre-Mer des dépenses de formation et de communication par rapport à la programmation initiale (130K€ en AE /CP) est faible compte tenu de la persistance de la crise sanitaire. Celle-ci a eu un impact plus important sur les formations collectives pour lesquelles une partie a été notamment gelée en Polynésie Française.

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Prix €	AE	CP
Formation	460	Agents concernés	115 €	31 510 €	30 006 €
Communication	460	Agents concernés	137 €	22 430 €	26 758 €
TOTAL				53 941 €	56 764 €

IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS HORS TITRE 2

Le montant exécuté s'établit à 0,36 M€ en AE et CP et est proche de la prévision initiale de 0,29 M€ en AE et CP.

Ce poste concerne plus particulièrement le versement de la contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), due au titre de l'obligation qui incombe aux administrations d'employer des personnes bénéficiaires de la loi du 11 février 2006.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les montants exécutés en « autres charges de gestion courante » représentent 7,81 M€ en AE et 7,24 M€ en CP (LFI 2021 : 8,70 M€ en AE et en CP).

1. Administration centrale : 1,8 M€ en AE et 1,9 M€ en CP (LFI 2021 1,7 M€ en AE /CP)

Les dépenses exécutées en administration centrale hors action sociale correspondent aux dépenses :

- de communication : 0,14 M€ en AE et 0,19 M€ en CP (contre 0,15 M€ en AE et en CP en LFI pour 2021 ;
- de convention de dialogue social: 0,19 M€ en AE et CP (égal à la LFI 21 0,19 M€ en AE et en CP)
- de contribution à la mutuelle santé des agents de la DGAC : 1,15 M€ en AE et en CP (contre 1,4 M€ en AE et en CP en LFI pour 2021).

L'écart de 0,33 M€ en AE et de 0,41 M€ en CP correspond à la prise en charge des dépenses de fonctionnement non prévues pour l'aménagement des secrétariat Inter-régionaux (SIR) créés à compter du 1^{er} janvier 2022, et la prise en charge des factures non prévues en LFI pour 2021.

2. Action sociale : 6 M€ en AE et 5,3 M€ en CP

Type de dépense	Effectif concerné	Réalisation titre 3 AE	Réalisation titre 3 CP
Restauration collective	11 005	4 266 618	2 539 336
Logement, prêt immobilier	11 005	560 000	508 826
Associations	11 005	922 849	1 614 934
Famille, vacances	11 005	138 386	492 131
Prévention, secours	11 005	38 170	35 590
Autres	11 005	78 777	71 016
TOTAL		6 004 799	5 261 833

Aussi, les dépenses HT2 de l'action sociale en 2021 n'ont été réalisées qu'en titre 3 et représentent une consommation de 6 M€ d'AE et de 5,3 M€ de CP. Comme en 2020, la crise sanitaire a affecté les principaux postes de dépenses (restauration, associations) du fait des mesures prises par le Gouvernement visant à limiter les contacts sociaux.

• La restauration et les titres restaurant

Les restrictions sanitaires se poursuivant en 2021, le fonctionnement des sites de restauration reste marqué par une fréquentation dégradée. Un retour plus important des convives en présentiel fin 2021 a permis une légère hausse de la consommation. S'agissant des titres restaurant, la consommation a augmenté. Cela est notamment dû au retour progressif des agents opérationnels sur site.

• Les subventions aux associations nationales et locales

L'exécution a également été affectée par la crise sanitaire, bien que le second semestre ait permis aux associations de relancer leurs activités. Ces dernières concernaient principalement des voyages et l'organisation des colonies (association « ARAMIS »), la participation à des compétitions sportives dans le milieu de l'aéronautique (association « UNASACEM ») et l'organisation de journées retraités (association « ANAFACEM »).

En ce qui concerne les subventions locales, les comités locaux d'action sociale (CLAS), dès la publication des consignes sanitaires nécessaires à l'encadrement des activités, ont pu reprendre en grande partie leurs actions, ce qui leur a permis de consommer plus de 75% de leur budget.

• Autres dépenses

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

Des écarts moindres portent sur les postes « famille, logement et prévention », la dépense ayant été moins affectée par la crise sanitaire. A ces dépenses, s'ajoutent celles du Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), qui représentent près de 90% des dépenses « autres ».

CHARGES EXCEPTIONNELLES

En prévision initiale, les charges exceptionnelles de l'action 1 étaient constituées de dépenses juridiques. En exécution, les dépenses sur ce poste correspondent principalement au financement de la convention du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) et au paiement des intérêts moratoires.

ACTION**02 – Logistique**

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	25 521 698	45 867 950	50 000	25 521 698	41 782 024	50 000
Achats et services extérieurs	25 085 698	43 183 905	50 000	25 085 698	38 617 682	50 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2	210 000	240 726		210 000	237 427	
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante		2 253 517			2 702 462	
Charges financières						
Charges exceptionnelles	226 000	189 802		226 000	224 453	
Section des opérations en capital	29 587 536	9 515 541	6 120 000	29 587 536	6 988 096	6 120 000
Amortissements des prêts et avances						
Acquisitions d'immobilisations	29 587 536	9 515 541	6 120 000	29 587 536	6 988 096	6 120 000
Total	55 109 234	55 383 491	6 170 000	55 109 234	48 770 120	6 170 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS**

Les dépenses relatives aux achats et services extérieurs de l'action 2 du programme 613 s'élèvent à **43,18 M€ en AE** et **38,62 M€ en CP**, pour une prévision en LFI pour 2021 de 25,09 M€ en AE et en CP.

1. Administration centrale du secrétariat général: 8,84 M€ en AE et 6,84 M€ en CP (LFI 2021: 8,9 M€ en AE et en CP)

Les montants consommés en 2021 représentent 8,84 M€ en AE et 6,84 M€ en CP et concernent :

- le soutien logistique des services pour 6,53 M€ en AE et 4,55 M€ en CP ;
- le soutien du Service de gestion des Taxes aéroportuaires (SGTA) pour 0,03 M€ en AE et 0,01 M€ en CP ;
- les dépenses liées à la modernisation des fonctions financières et ressources humaines pour 2,28 M€ en AE et en CP.

2. Autres services rattachés au secrétariat général: 34,34 M€ en AE et 31,78 M€ en CP (LFI 2021: 16,1 M€ en AE et en CP)

a) *Dépenses de la direction du numérique (DNUM) : 21,85 M€ en AE et 20,23 M€ en CP (LFI 2021 : 7,1 M€ en AE et en CP)*

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Prix €	AE 2021	Prix €	CP 2021
1 - Gouvernance des fonctions du service informatique	12 000	Agents (total DGAC)	362 €	4 342 921	317 €	3 809 059
2 - Maintenance applicative et système d'information métier (MCO)	12 000	Agents (total DGAC)	945 €	11 344 455	884 €	10 608 372
2.1 - Exploitation des systèmes et des réseaux	12 000	Agents (total DGAC)	431 €	5 170 121	402 €	4 825 265
2.2 - Exploitation du bâtiment	1 200	Agents (siège + DSI)	827 €	992 600	826 €	991 772
TOTAL				21 850 097		20 234 468

Les dépenses relatives aux achats et services extérieurs de la DNUM s'élèvent à 21,85 M€ en AE et 20,23 M€ en CP soit +14,7 M€ en AE et +13,2 M€ en CP par rapport à la LFI pour 2021.

Les écarts sur le fonctionnement s'élèvent à 14,7 M€ et 13,2 M€ et sont portés principalement par les postes suivants :

- Gouvernance (+2,7 M€ en AE et +2,21 M€ en CP) : l'écart résulte de la prise en compte des dépenses liées à l'accompagnement et la transformation de la DSI en DNUM ; du renforcement de la sécurité du système d'information, de gestion et de pilotage (SIGP) infrastructures, application, smartphone lié au déploiement du télétravail ; et de la poursuite du déploiement de l'Active Directory (AD) national avec la prise en charge des dépenses du P614 sur le P613 ;
- Le maintien en condition opérationnelle MCO (+9,1 M€ en AE et +8,3M€ en CP) : l'évolution de ce poste est liée à la prise en compte des surcoûts générés par la migration du projet VEGA du fait du retard de la préparation des services, et des difficultés techniques non prévues ; de l'augmentation des coûts du Réseau Interministériel de l'Etat (RIE) : abonnement et augmentation des débit après analyse du besoin et étude technique ; de l'augmentation des coûts de MCO des applications (nouvelles applications à maintenir) et en particulier du SIF et du SIRH avec le renouvellement du marché ;
- Exploitation des systèmes et des réseaux (+2,9 M€ en AE et +2,64M€ en CP) : l'écart résulte de la prise en compte des prestations d'intérim liées aux vacances de poste non remplacés et du renforcement de la politique de sécurité SIGP ; et de la hausse des coûts de maintenance des logiciels.

Le financement de ces écarts a été assuré par un redéploiement des crédits prévus en investissement sur le fonctionnement.

b) *Fonctionnement des services ultramarins : 1,89 M€ en AE et 1,85 M€ en CP (LFI 2021 : 1,75 M€ en AE et en CP)*

Les dépenses de fonctionnement de la direction de l'Aviation civile en Nouvelle Calédonie, du service d'État de l'aviation civile en Polynésie Française et du service de l'aviation civile de Saint Pierre et Miquelon représentent 1,89 M€ en AE et 1,85 M€ en CP.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

L'écart en CP (+ 0,09 M€) par rapport à la LFI concerne plus particulièrement le poste « entretien et réparation des bâtiments » porté par la direction de l'Aviation civile en Nouvelle Calédonie. Le financement de cet écart a été assuré par un redéploiement des crédits prévus en investissement sur le fonctionnement.

c) Fonctionnement du SNIA : 10,6 M€ en AE et 9,7 M€ en CP (LFI 2021: 7,3 M€ en AE et en CP)

Les montants consommés en 2021 s'établissent à 10,6 M€ en AE et à 9,7 M€ en CP et sont supérieurs à la prévision LFI de +3,30 M€ en AE et +2,40 M€ en CP. Cet écart concerne principalement les postes « entretien des bâtiments » et « prestations de service ». Le financement de ces écarts a été assuré par un redéploiement des crédits prévus en investissement sur le fonctionnement.

IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS HORS TITRE 2**Administration centrale du secrétariat général et autres services rattachés:**

La consommation de **0,24 M€ en AE et en CP** pour une prévision de 0,21 M€ en AE et en CP correspond principalement à la prise en charge de la taxe sur les bureaux (0,21 M€) et des taxes foncières (0,02 M€).

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**Administration centrale du secrétariat général et autres services rattachés : 2,3 M€ en AE et en 2,7 M€ en CP (non prévu en LFI 2021)**

Ce poste correspond aux achats de licences pour la DNUM (2 M€ en AE et 2,4 M€ en CP), pour le SNIA (0,2 M€ en AE et 0,1 M€ en CP) et pour l'administration centrale (0,10 M€ en AE et en CP). Le financement de ce poste, non prévu en LFI pour 2021 a été assuré par une mesure de fongibilité interne complétée par le redéploiement de mesures d'économies.

CHARGES EXCEPTIONNELLES**Administration centrale du secrétariat général et autres services rattachés : 0,19 M€ en AE et 0,22 M€ en CP (LFI 2021 : 0,23 M€ en AE et CP)**

Les dépenses de charges exceptionnelles concernent le versement des intérêts moratoires à hauteur de 0,06 M€ en AE et en CP et les autres charges exceptionnelles, dont les indemnités de dommages et intérêts, autres charges exceptionnelles, subventions accordées pour la différence.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

Les dépenses d'investissement de l'action 2 s'élèvent à 9,5 M€ en AE et à 6,9 M€ en CP (LFI 2021 : 29,6 M€ en AE et 29,6 M€ en CP).

1. Administration centrale : 0 en AE et en CP (LFI 2021 : 0,66 M€ en AE et en CP)

Les crédits prévus en LFI pour 2021 pour le remplacement des serrures ont été exécutés en achats et services extérieurs.

2. Services déconcentrés : 9,5 M€ en AE et 6,9 M€ en CP (LFI 2021 : 15,6 M€ en AE et en CP)

a) Les dépenses de la direction du numérique (DNUM) : 5,6 M€ en AE et 4,9 M€ en CP (LFI 2021 : 15,6 M€ en AE et en CP).

Domaine Production et Exploitation	AE			CP		
	LFI 2021	REALISE 2021	ECARTS	LFI 2021	REALISE 2021	ECARTS
1 - Gouvernance SI et Modernisation (domaine DIRECTION, DGR et MOD)	2 329 480	460 833	-1 868 647	2 329 480	378 543	-1 950 937
2 - Applications de gestion collaborative (domaine COLLAB)	3 605 880	1 726 499	-1 879 381	3 605 880	1 481 376	-2 124 504
3 - Applications financières (SIF et autres applications financières dont le portail finances)	1 150 880	1 257 199	106 319	1 150 880	815 704	-335 176
4 - Système d'information des ressources humaines (SIRH et autres applications RH)	1 032 880	597 666	-435 214	1 032 880	408 557	-624 323
5 -Domaine Production et Exploitation	7 480 880	1 580 648	-5 900 232	7 480 880	1 911 309	-5 569 571
TOTAL	15 600 000	5 622 845	-9 977 155	15 600 000	4 995 489	-10 604 511

Les écarts sur l'investissement s'élèvent à -9,9 M€ en AE et -10,6 M€ en CP par rapport à la prévision en LFI.

Ils sont justifiés principalement par le redéploiement de crédits d'investissement vers le fonctionnement pour couvrir les dépenses du projet Vega (migration sur MS365). Ce redéploiement concerne plus particulièrement les postes :

- Gouvernance, modernisation et réorganisation de la DSI en DNUM : -1,87 M€ en AE et CP ;
- Applications de gestion collaborative : -1,88 M€ en AE et CP ;
- Domaine production et exploitation : -5,9 M€ en AE et CP.

Le reste dans une moindre mesure sur les postes « applications financières de +0,1 M€ en AE et -0,33 M€ en CP et le SIRH de -0,43 M€ en AE et -0,62 M€ en CP.

b) Les dépenses du SNIA : Infrastructures et divers équipements : 1,14 M€ en AE et 0,96 M€ en CP (LFI 2021 : 8,32 M€ en AE et en CP)

Les dépenses sur ce poste, à hauteur de 1,14M€ en AE et 0,96 M€ en CP, sont inférieures à la prévision de -7,18 M€ en AE et -7,36 M€ en CP. Cet écart est lié d'une part au programme d'économies mis en place dans le contexte de la crise sanitaire, et d'autre part au basculement de certaines opérations dans le programme du plan de relance financé sur le P362. Les principaux postes reportés sont l'entretien de grosses réparation (EGR) et l'investissement de la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA).

Le tableau ci-dessous liste les opérations prévues en LFI pour 2021 et leur exécution :

Identifiant de la dépense en €	LFI 2021 AE	LFI 2021 CP	Réalisation 2021	
			AE	CP
EGR et investissement GTA (SNIA)	4 000 000	3 860 000	1 035 846,10	903 466,84
Entretien des locaux du SNIA	400 000	400 000	0	0
Réaménagement du complexe d'Athis-Mons P613 (SNIA)	520 000	300 000	0	0
Démolition des pavillons vacants de 40 logements de la Cité de l'Air à Athis-Mons	0	670 000	107 151,6	36 806
Protection du bâtiment Farman en cas d'inondation (SNIA)	500 000	400 000	0	0

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

Couverture solaire du parking de service de Lyon St Exupéry (SNIA)	150 000	150 000	0	0
Reconstruction de 27 logements (îlot 4-3) pour la DGAC de Nice (SNIA)	700 000	700 000	0	0
Réfection façade logements (SPM)	50 000	50 000		
Mise en conformité de 2 logements par rapport aux risques littoraux (SPM)	50 000	50 000		
EGR investissement (DAC NC)	150 000	150 000		
Rénovation Villas (DAC NC)	50 000	50 000		
Espaces convivialité (DAC NC)	70 000	70 000		
Informatique (DAC NC)	30 000	30 000		
Nouveau bâtiment administratif (SEAC PF)	1 105 000	855 000		
Fare associatif (SEAC PF)	550 000	590 000		
TOTAL	8 325 000	8 325 000	1 142 997,7	959 262,84

L'exécution 2021 est justifiée par :

- EGR et investissement GTA (SNIA) : certaines opérations EGR et investissement GTA ont été réalisées dans le cadre du Plan de relance financé sur le P362 ;
- Entretien des locaux du SNIA : du fait du contexte sanitaire et du plan de charge induit par les travaux menés dans le cadre du plan de relance (18 M€ sur le P362), les travaux du siège SNIA ont été reportés à 2022 ;
- Le report de l'opération de protection du bâtiment Farman en cas d'inondation (SNIA) ;
- Couverture solaire du parking de service de Lyon St Exupéry (SNIA) : initialement prévue sur le P613, cette opération a été finalement retenue dans le cadre du plan de relance et financée sur le P362, pour un montant de 0,24 M€ ;
- Reconstruction de 27 logements (îlot 4-3) pour la DGAC de Nice (SNIA) : à la suite de la levée de toutes les réserves, l'Aéroport Nice Côte d'Azur (ACA) doit verser au SNIA 6 M€. Les 0,7 M€ prévus en 2021 seront payés en 2022 même temps que les 6M€.

c) les dépenses des services d'Outre-Mer, non prévues en programmation initiale, s'élèvent à 2,73 M€ en AE et 1,03 M€ en CP.

Elles prennent en compte, pour la Polynésie Française, l'opération Faré Associatif non prévu en LFI 21, et les travaux de construction du nouveau bâtiment administratif (NBA) pour un montant total de 2,5 M€ en AE et 0,77 M€ en CP.

La différence résulte des dépenses d'investissement engagées par la Direction de l'Aviation Civile en Nouvelle Calédonie (DAC NC) à hauteur de 0,26M€ en AE /CP pour prendre en compte, notamment des travaux de dépose de structures métalliques du siège de la DAC NC, le remplacement du véhicule de direction et la rénovation de 4 villas pour loger le personnel affecté à la DAC NC.

ACTION**03 – Affaires financières**

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	28 296 512	14 080 366		28 296 512	14 080 366	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières	28 296 512	14 080 366		28 296 512	14 080 366	
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	237 208 800	221 918 384		237 208 800	221 918 384	
Amortissements des prêts et avances	237 208 800	221 918 384		237 208 800	221 918 384	
Acquisitions d'immobilisations						
Total	265 505 312	235 998 750		265 505 312	235 998 750	

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

CHARGES FINANCIÈRES

Le montant exécuté en 2021 s'élève à **14,08 M€ en AE et CP**, pour un montant prévu de **28,3 M€ en AE et en CP**. L'écart de **-14,22 M€ en AE et CP** s'explique par le réajustement des charges financières prévues en LFI pour 2021.

AMORTISSEMENTS DES PRÊTS ET AVANCES

Le remboursement de l'emprunt du BACEA s'élève à **221,92 M€ en AE et en CP** pour une prévision en LFI de **237,21 M€ en AE et en CP**. L'écart de **-15,29 M€ en AE et en CP** s'explique par la prise en compte de l'emprunt effectivement contracté au cours de l'année 2020 par rapport aux prévisions de la LFI.

ACTION

04 – Formation aéronautique

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	95 000 000	96 000 000		95 000 000	96 000 000	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions	95 000 000	96 000 000		95 000 000	96 000 000	
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	2 000 000	2 000 000		2 000 000	2 000 000	

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Amortissements des prêts et avances						
Acquisitions d'immobilisations	2 000 000	2 000 000		2 000 000	2 000 000	
Total	97 000 000	98 000 000		97 000 000	98 000 000	

Les détails de la justification au premier euro de cette action figurent dans la partie « opérateurs ».

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)	107 000 000	107 000 000	97 000 000	97 000 000	98 000 000	98 000 000
Subventions pour charges de service public	103 000 000	103 000 000	95 000 000	95 000 000	96 000 000	96 000 000
Dotations en fonds propres	4 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Total	107 000 000	107 000 000	97 000 000	97 000 000	98 000 000	98 000 000
Total des subventions pour charges de service public	103 000 000	103 000 000	95 000 000	95 000 000	96 000 000	96 000 000
Total des dotations en fonds propres	4 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000

La subvention pour charges de service public (SCSP) 2021 est en augmentation de 1M€ par rapport aux prévisions de la LFI, cette hausse visant à couvrir les frais de fonctionnement supplémentaires de l'ENAC liés à la reprise de certaines formations au pilotage dans le cadre des mesures prises suite à la faillite de l'école de pilotage Airways College.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile	0	797	118	0	0	0
	0	799	125	0	0	0
	0	794	121	0	0	0
Total	0	797	118	0	0	0
	0	799	125	0	0	0
	0	794	121	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	799	794

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Justification au premier euro

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	0	0

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile	24 573	0	24 079
Total	24 573	0	24 079

Opérateurs

OPÉRATEUR

ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Depuis le 1er mai 2018, l'École Nationale de l'Aviation civile (ENAC) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) – Grand Établissement - sous tutelle du Ministère de la Transition écologique. L'établissement est composé d'une direction à Toulouse (31) et de 8 centres de formation ou de maintenance à Biscarrosse (40), Muret (31), Carcassonne (11), Castelnaudary (11), Montpellier (34), Saint-Yan (71), Grenoble (38) et Melun (77).

L'ENAC couvre le domaine du véhicule aérien dans son environnement et les formations supérieures qui s'y rattachent : l'avion et ses systèmes (cellule, propulsion, équipements de bord, circuits divers, etc.), l'utilisation de l'avion (opérations aériennes, pilotage, navigation, etc.), la sécurité du transport aérien, la sûreté aéroportuaire, l'espace aérien et la navigation aérienne (organisation des réseaux de routes aériennes, espaces contrôlés, procédures de navigation aérienne, etc.), la conception et l'organisation des infrastructures au sol (aéroports, systèmes de radionavigation, radars, radio communications, etc.), l'environnement (bruit, pollution, etc.).

Les programmes de formation mis en œuvre sont très variés dans leurs niveaux et leurs contenus et couvrent un large spectre de l'enseignement supérieur, certains recrutant au niveau du baccalauréat, d'autres jusqu'à Bac+5. L'ENAC offre ainsi une vingtaine de cycles de formation, allant des ingénieurs ENAC (environ 150 par an), des Master of Science (MSc), des Mastères Spécialisés (Transport aérien, Sécurité, Management aéroportuaire, etc.), des formations pilotes de ligne et techniciens supérieurs de l'aviation, en passant par les ingénieurs contrôleurs de la navigation aérienne ou les ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne (diplôme de grade de Master).

Cette diversité fait de l'ENAC un exemple unique en Europe d'organisme formant à la quasi-totalité des métiers du transport aérien, accompagnant l'ensemble des acteurs publics et privés de ce domaine en France, en Europe et dans le monde. Enfin, en complément obligatoire à ses formations d'ingénieur ou pour le compte d'industriels du secteur aéronautique, l'ENAC développe ses propres activités de recherche.

La crise sanitaire a toutefois eu un impact important sur le secteur aérien et donc sur sa demande de formation.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025 a été signé en novembre 2021. Il définit les grands axes stratégiques de l'ENAC, ses objectifs et indicateurs associés.

Il fait l'objet d'un suivi régulier lors des rendez-vous de gestion organisés entre le secrétariat général de la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) et l'école, tout au long de sa durée.

Afin de répondre aux enjeux et à l'évolution du secteur aérien et de l'enseignement supérieur ainsi qu'aux attentes de la société, les 7 axes stratégiques suivants ont été fixés à l'École :

Axe n°1 – Être acteur de la transition écologique du transport aérien ;

Axe n°2 – Conforter le haut niveau d'exigence, d'expertise et de qualité pour les formations et la recherche ;

Axe n°3 – Conforter la place de l'ENAC au plan international ;

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Opérateurs

Axe n°4 – Améliorer le rayonnement et la visibilité de l'ENAC ;

Axe n°5 – Améliorer le niveau de satisfaction des clients des formations ENAC ;

Axe n°6 – Poursuivre la politique d'ouverture vers la société et d'engagement collectif ;

Axe n°7 – Améliorer l'efficacité de l'ENAC.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie					11 046	1 472
Dotations en fonds propres					11 046	1 472
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense						50
Transferts						50
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	2	2				
Transferts	2	2				
P231 – Vie étudiante	1	1				
Transferts	1	1				
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables		80				38
Transferts		80				38
P147 – Politique de la ville	10	10			9	9
Transferts	10	10			9	9
P613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile	107 000	107 000	97 000	97 000	98 000	98 000
Subventions pour charges de service public	103 000	103 000	95 000	95 000	96 000	96 000
Dotations en fonds propres	4 000	4 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Total	107 013	107 093	97 000	97 000	109 055	99 569

L'exercice 2021 est toujours très marqué par le contexte de la crise sanitaire et économique que traverse le secteur aérien, et les fortes incertitudes qui en découlent.

En termes de recettes, l'ENAC a bénéficié d'une subvention de 98 M€ se répartissant ainsi :

- 96 M€ au titre de la subvention pour charges de service public (SCSP). Celle-ci a été majorée d'1 M€ par rapport au montant inscrit dans la LFI pour 2021 (95 M€) pour faire face aux dépenses de fonctionnement supplémentaires du fait de la reprise de formations de cadets pilotes à la suite de la faillite Airways College ;
- 2 M€ de dotation en fonds propres.

La subvention issue du P362 « Écologie » est versée à l'ENAC au titre du Plan de relance pour la rénovation énergétique des bâtiments publics qui a été mis en œuvre à destination de l'État, notamment dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, et des collectivités territoriales.

L'ENAC a obtenu fin 2020 le financement de 17 opérations de rénovation énergétique pour un montant total de 11,05 M€. Dans le cadre du plan de relance, il est prévu que les travaux soient achevés au plus tard au 31 décembre 2023, les dépenses devant principalement être engagées en 2021 et payées sur la période 2021-2023.

Les 17 opérations de l'ENAC visent à réduire les consommations énergétiques des bâtiments (isolation, changement de fenêtres, changement de technologie d'éclairage, ...) sur des installations vieillissantes. Elles se

décomposent en 3 opérations de rénovation lourde de 3 bâtiments du campus de Toulouse (pour respectivement 1,64 M€, 5,93 M€ et 2,83 M€) et de 14 opérations de plus petite ampleur (d'un montant variant entre 12 k€ et 0,18 M€) sur différents sites de l'Ecole dans les territoires, visant à des changements de technologie d'éclairage, d'évolution des systèmes de climatisation ou de chauffage ou à la régulation thermique de bâtiments.

Ainsi, la subvention versée au titre de l'année 2021 pour le plan de relance se monte à 11,05 M€ en AE, pour permettre à l'ENAC d'engager l'ensemble des opérations, et à 1,47 M€ en CP, permettant de couvrir les « petites » opérations ainsi qu'environ 5% des 3 grosses opérations, notamment pour les études.

Pour l'année 2022, la subvention devrait atteindre 5,53 M€ en CP, le solde des CP devant être versé sur 2023.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	89 335	87 130	Subventions de l'État	94 175	96 468
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	13 533	13 284	– subventions pour charges de service public	94 175	96 468
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	49 212	44 154	Fiscalité affectée		24
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	800	2 070
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	12 900	11 312	Revenus d'activité et autres produits	36 690	40 296
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	12 900	11 312	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		1 181
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		2
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	8 950	8 107
Total des charges	138 547	131 284	Total des produits	131 666	138 858
Résultat : bénéfice		7 574	Résultat : perte	6 881	
Total : équilibre du CR	138 547	138 858	Total : équilibre du CR	138 547	138 858

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Opérateurs

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	2 931		Capacité d'autofinancement		9 596
Investissements	3 831	3 746	Financement de l'actif par l'État	2 000	3 472
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	114	
			Autres ressources		539
Remboursement des dettes financières		93	Augmentation des dettes financières		66
Total des emplois	6 762	3 840	Total des ressources	2 114	13 673
Augmentation du fonds de roulement		9 833	Diminution du fonds de roulement	4 648	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
18 889	11 300	25 465

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	89 335	89 335	87 071	87 071
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	36 091	36 912	33 202	32 081
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	3 669	3 831	12 734	4 047
Dont enveloppe recherche	0	0	0	0
- Personnel enveloppe recherche	0	0	0	0
- Fonctionnement enveloppe recherche	0	0	0	0
- Investissement enveloppe recherche	0	0	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	129 095	130 077	133 006	123 199
dont contributions employeur au CAS pensions	13 533	13 533	13 533	13 533

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	122 916	127 621
Subvention pour charges de service public	94 175	96 000
Autres financements de l'État	2 000	2 021
Fiscalité affectée	0	5
Autres financements publics	800	1 647
Recettes propres	25 940	27 949
Recettes fléchées	114	1 472
Financements de l'État fléchés	0	1 472
Autres financements publics fléchés	114	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	123 030	129 093
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	5 894
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	7 048	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Activités académiques	46 812	10 875	10 913	0	0	275	287	57 962	58 012	
	45 626	10 240	9 923	0	0	519	491	56 385	56 039	
Activités aériennes	23 212	10 533	10 449	0	0	367	383	34 112	34 044	
	22 623	7 404	7 230	0	0	329	307	30 357	30 160	
Fonctions support	19 311	14 683	15 550	0	0	3 028	3 161	37 022	38 022	
	18 822	15 558	14 929	0	0	11 885	3 250	46 265	37 000	
Total	89 335	36 091	36 912	0	0	3 669	3 831	129 095	130 077	
	87 071	33 202	32 081	0	0	12 734	4 047	133 006	123 199	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	7 048	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	69
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 237	1 207
Autres décaissements non budgétaires	0	1
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	8 284	1 277
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	6 576
Abondement de la trésorerie fléchée	114	632
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	5 944
Total des besoins	8 284	7 853

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	5 894
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	61
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 237	1 427
Autres encaissements non budgétaires	500	470
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 737	7 853
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	6 548	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	6 662	0
Total des financements	8 284	7 853

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'ENAC a bénéficié d'une subvention de 98 M€ se répartissant ainsi :

- 96 M€ au titre de la subvention pour charges de service public (SCSP). Celle-ci a été majorée d'1 M€ par rapport au montant inscrit dans la LFI pour 2021 (95 M€) pour faire face aux dépenses de fonctionnement supplémentaires du fait de la reprise de formations de cadets pilotes à la suite de la faillite Airways College ;
- 2 M€ de dotation en fonds propres.

Les recettes propres s'élèvent à 29,6 M€, en nette amélioration par rapport à 2020 (+16%), même si elles restent encore très inférieures aux recettes pré crise (-25% par rapport à 2019).

La reprise de l'activité en 2021, bien qu'à un niveau inférieur à 2019, le plan d'économies en fonctionnement et en investissement, ainsi que les efforts fournis en fin d'année pour facturer et encaisser les créances de ressources propres ont en effet eu un impact favorable sur le résultat budgétaire, sur le résultat comptable et sur la trésorerie de l'exercice.

- **Dépenses de fonctionnement**

Le plan d'économies lancé en 2020 pour réduire les dépenses de fonctionnement a été renforcé sur l'année 2021. Les dépenses de fonctionnement sont ainsi en baisse d'environ 10 % par rapport à 2020 et de plus de 16 % par rapport à 2019, dernier exercice avant la crise sanitaire.

- **Dépenses d'investissement**

De même, les dépenses d'investissement ont été réduites, à l'exception toutefois d'opérations immobilières qui ont pu être lancées grâce aux subventions obtenues dans le cadre du plan de relance de l'État pour la rénovation énergétique des bâtiments (11 M€ de crédits, couvrant les exercices 2021 à 2023).

- **Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel sur l'année 2021 sont pour leur part stables par rapport à 2020, à hauteur de 87,1 M€. Le schéma d'emploi étant nul, le glissement vieillissement technicité (GVT), constaté historiquement à hauteur de 1,3 % de la masse salariale, a ainsi été compensé cette année par la baisse de différentes mesures indemnitaires (liée à la baisse d'activité en 2020 et 2021 du fait de la crise) et par un certain décalage entre les dates d'entrées et de sorties de personnels.

- **Situation patrimoniale**

Dans ces conditions, le plan d'économies a permis de renouer avec un exercice bénéficiaire.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice (7,6 M€) permet à l'école, comme en 2020, de dégager une CAF positive de 9,6 M€. Alors que le budget initial 2021 prévoyait un fort déficit, l'ENAC finit l'exercice avec un résultat positif. Le budget initial avait été établi après l'été 2020, au moment où la situation sanitaire et économique du transport aérien était la plus difficile.

Les différents budgets rectificatifs de l'exercice ont fait état d'une amélioration progressive de la situation financière, avec, d'une part, des ressources propres en nette augmentation par rapport à l'année 2020 (+16%), même si elles restent en dessous du niveau pré crise (-25%) et, d'autre part, des mesures d'économies sur le budget de fonctionnement et d'investissement.

- **Ressources**

Les ressources ont augmenté de 9,9%, essentiellement du fait de la CAF.

Outre la CAF, les ressources d'investissement de l'exercice 2021 sont essentiellement constituées par la dotation en fonds propres allouées par le ministère de tutelle (2 M€) et par les financements publics obtenus par l'ENAC au titre du plan de relance (1,4 M€ sur les 11,1 M€ attribués à l'école ont été versés en 2021).

Les emplois sont en baisse de 33,7%, en raison des économies mises en œuvre par l'ENAC depuis 2020 sur son budget d'investissement et de retards pris sur certaines opérations d'investissement.

- **Solde budgétaire et situation de trésorerie**

Les opérations non budgétaires (cautionnements, opérations pour compte de tiers et autres encaissements/décaissements sur comptes de tiers) ont généré un impact positif sur la trésorerie.

La trésorerie a progressé sur l'exercice de 6,6 M€. Le solde au 31/12/2021 s'élève à 25,5 M€.

Cette variation de la trésorerie est le reflet des opérations budgétaires (+5,9 M€) et non budgétaires (+0,7 M€) de l'exercice.

Le budget initial 2021 prévoyait une baisse de la trésorerie, liée à un déficit budgétaire. Comme indiqué précédemment, le budget initial a été établi alors que la situation sanitaire et économique du transport aérien était la plus difficile, et les différents budgets rectificatifs de l'exercice ont fait état d'une amélioration progressive de la situation financière et de cette trésorerie. Toutefois, les recettes propres de l'année 2021 progressent du fait de la réalisation, en 2021, de nombreuses formations au pilotage qui n'avaient pu être réalisées en 2020 alors que, dans le même temps, peu de nouveaux contrats ont pu être signés avec des compagnies aériennes.

Ce faible nombre de nouvelles commandes réalisées en 2021 conduira nécessairement à une baisse des recettes propres sur les prochaines années.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	915	924	915
– sous plafond	797	799	794
– hors plafond	118	125	121
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | Opérateurs

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le schéma d'emploi de l'ENAC est nul sur 2021, toutefois les décalages entre les dates d'entrée et de sortie de personnels sous plafond ont conduit à une baisse de 3 ETPT sur l'exercice par rapport à l'année précédente. Le nombre de personnel hors plafond est lui en augmentation (+3 ETPT sur l'exercice par rapport à 2020), du fait principalement de l'augmentation de l'activité de recherche de l'ENAC et du nombre d'étudiants en doctorat.